

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le mardi 3 janvier 2022

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4202-2022 - Projet visant à évaluer l'interchangeabilité de l'hydrogène dans le réseau de Gazifère inc.

Phase 1.

Réponse du Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ) aux [commentaires B-0033 de Gazifère](#) sur les demandes de remboursement des frais des intervenants en Phase 1.

Chère Consœur,

Il fait plaisir au *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* de répondre ci-après aux [commentaires B-0033 de Gazifère](#) sur les demandes de remboursement des frais des intervenants en Phase 1 du présent dossier.

Tel qu'indiqué dans notre [lettre C-RTIEÉ-0006](#), nous notons que, même dans des dossiers de consultation, comme le présent, la Régie possède la discrétion d'accorder des frais aux intéressés qui participent au dossier, discrétion que nous l'invitons à exercer en l'instance.

Nous soulignons que notre demande de frais au présent dossier est des plus raisonnables. Dans sa lettre, **Gazifère ne conteste ni l'utilité ni la pertinence de notre participation**. De plus, nous désirons souligner que notre montant demandé demeure très modeste et correspondent au temps réellement consacré : juste le temps de prise de connaissance de la preuve (dont la preuve confidentielle), de discussions à l'interne, de participation à l'audience d'information, de recherches d'informations externes (voir ci-après), de rédaction du rapport et de consultation interne couvre amplement le temps de travail indiqué. Nous avons adopté une position nuancée, non dogmatique et prudente à l'égard des démarches de Gazifère visant à évaluer l'interchangeabilité de l'hydrogène dans le réseau. Nous avons recherché des informations externes car nous sommes à la fois intéressés et prudents quant à l'essor éventuel de la filière H2 dans les infrastructures de Gazifère. Nous réitérons les éléments que nous avons énoncés dans cette lettre au soutien de notre demande de frais :

Nous invitons ainsi respectueusement la Régie à accueillir la présente demande de frais. Nous soulignons le caractère actif, ciblé et structuré de notre participation, de même que le caractère sobre et raisonnable des frais demandés, lesquels ont été nécessaires à celle-ci.

Nous attirons notamment l'attention de la Régie sur les [représentations initiales C-RTIEÉ-0001](#) du RTIEÉ de même que sur ses [Représentations sur le Rapport DNV \(B-0027 GI-1 Doc.1.1, Hydrogen Blending Engineering](#)

Assessment Report) C-RTIEÉ-0005, RTIEÉ-1, Doc. 2. Nous avons aussi **souscrit à l'engagement de confidentialité** et pris part à **l'audience du 13 octobre 2022.**

Ainsi :

- Nous avons alors exprimé notre **appui à la demande d'autorisation du projet de Gazifère** visant à évaluer l'interchangeabilité de l'hydrogène dans le réseau de Gazifère inc. logée au présent dossier.
- Nous avons souligné les **enjeux d'interopérabilité avec les équipements des clients**, notamment le risque de retours de gaz (flashbacks) plus importants avec un mélange d'hydrogène et le besoin de réaliser d'autres études entre autres sur les effets à long terme sur les équipements des consommateurs de l'ajout d'hydrogène au gaz.
- **Nous avons nous-même effectué des recherches supplémentaires** (que nous avons citées) **dans la littérature scientifique**, particulièrement l'étude des Physicians for Social Responsibility, **Andee KRASNER, MPH, Barbara GOTTLIEB**, Hydrogen Pipe Dreams: why burning hydrogen in buildings is bad for climate and health, <https://psr.org/wp-content/uploads/2022/07/hydrogen-pipe-dreams.pdf>, laquelle énumère les enjeux que poserait l'ajout d'hydrogène sur les équipements des clients, ainsi que l'étude de l'organisme de certification d'équipements **Groupe CSA, Appliance and Equipment Performance with Hydrogen-Enriched Natural Gases**, laquelle est favorable à l'utilisation par les équipements des clients de mélanges de gaz naturel comportant jusqu'à 15% d'hydrogène, mais recommande aussi la poursuite d'études.
- Nous avons aussi soumis que les coûts du présent Projet devraient, à terme, être des **dépenses capitalisables**, au moins à titre d'actifs réglementaires en recherche-développement. Il serait possible de surcroît que ces dépenses soient aussi reconnues à titre de composante du coût capitalisé des actifs de réseau eux-mêmes, comme les traite Intragaz.

Pour l'ensemble de ces motifs, que nous avons réitérés, nous invitons respectueusement la Régie à accueillir notre demande de remboursement de frais.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ), regroupant les organismes suivants : l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies Énergétiques (S.É.), le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM) et Énergie solaire Québec (ÉSQ).

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le Système de dépôt électronique de la Régie (SDÉ).